



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous voici déjà au deuxième trimestre 2015 comme le temps passe. Cela fait 14 mois qu'une majorité d'entre vous nous a fait confiance.

Depuis la cérémonie des vœux du 30 janvier, un certain nombre de dossiers ont évolués, vous trouverez ci-dessous le détail :

Demande de subventions à la Préfecture pour la mise en accessibilité de la Mairie aux personnes handicapées dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Contrat de territoire, qui pourrait être financé à hauteur de 80% par le Conseil Départemental dans lequel nous avons prévu les projets suivants :

Rénovation de la Mairie, mise en place d'un chauffage au gaz, remplacement des baies extérieures

Remplacement des bornes de l'éclairage de la place de la Mairie

Divers - aménagement Grand-rue Guy GAUTHIER :

Protection de l'accès de la mare, pose de deux candélabres, réfection de la voirie de l'école à l'abri bus.

Aménagement des abords du cimetière comprenant :

Aire de retournement et de stationnement, aménagement de la rampe pour accès aux personnes handicapées, remplacement du point d'eau par une fontaine similaire à l'ancienne.

City stade Agorespace mise en place de jeux pour enfants.

Ces investissements sont échelonnés sur 3 ans représentant un reste à charge pour la commune de 20%, financés sur ses fonds propres.

Le budget a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 10 avril, vous en trouverez le détail en page suivante.

Bien à vous

Michel Daigle

Le Maire

Finances communales

Nos dépenses communales et notre politique budgétaire

Ce budget a été réalisé sans augmentation des impôts communaux, avec des taux de taxe d'habitation et de foncier bâti qui s'établissent respectivement à 5.91% et 9.95% et qui se situent bien en dessous des taux moyens nationaux (Strate des communes de moins de 700 habitants) : 21.83% pour la taxe d'habitation et 13.28% pour le foncier bâti.

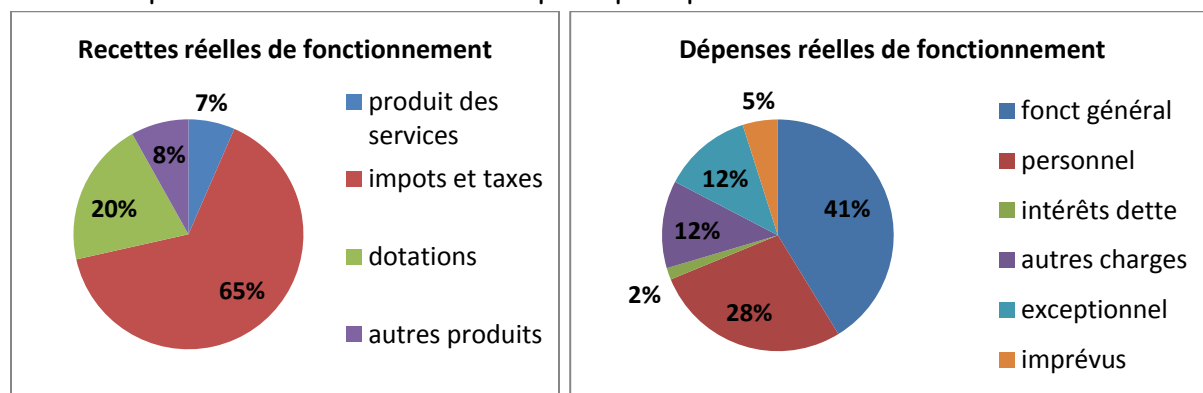
Cela ne veut pas dire que nous ne verrons pas d'augmentation sur notre feuille d'impôts, car hélas nous aurons à subir l'augmentation des bases d'imposition décidée au niveau national.

Dans un contexte de réduction des dotations versées aux communes, nous nous sommes efforcés à maîtriser voire réduire certains postes de charges (renégociation du contrat d'assurance de la commune par exemple) afin de conserver une bonne capacité d'autofinancement de nos investissements.

Les quelques éléments de repères du budget communal sont les suivants :

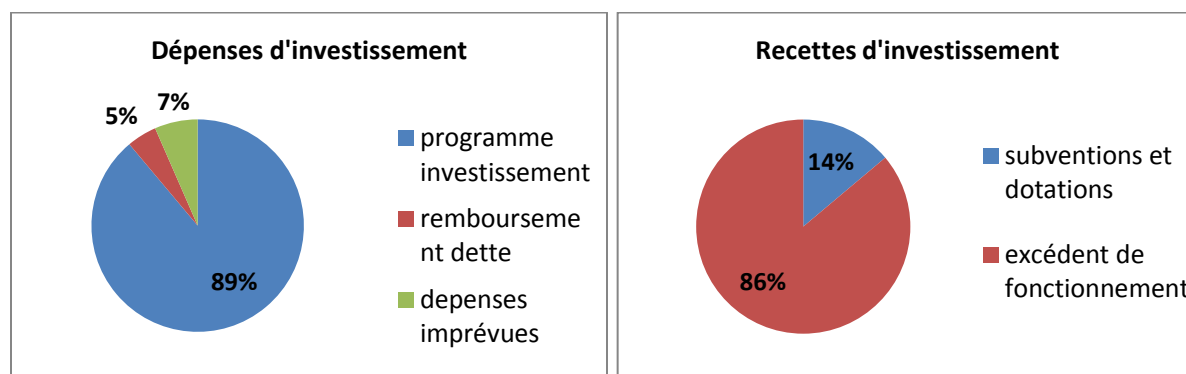
Budget de fonctionnement 2015

Avec la répartition suivante entre les principaux postes



Budget d'investissement 2015

Le programme d'investissements et son financement sont retraduits dans les 2 graphiques suivants



Endettement communal

Il est constitué d'emprunts réalisés avant 2014 qui s'amortissent régulièrement. Cet endettement est de 441 € /habitant. Le programme d'investissements 2015 sera réalisé sans recours à l'emprunt.

Urbanisme

Transformation du POS en PLU

Qu'est-ce que le plan local d'urbanisme (PLU)?

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le document d'urbanisme de planification qui a remplacé le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de 2001.

Plus ambitieux que le POS, le PLU est un document stratégique et opérationnel. Au-delà du seul droit des sols, il exprime un projet global d'aménagement et de développement durable d'un territoire. Il est la traduction de la recherche d'un équilibre entre les enjeux urbains, environnementaux, paysagers, économiques et sociaux.

Le PLU fixe les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune.

Pourquoi ce changement ?

La loi Alur de 2014 rend automatiquement caduque les POS à compter du 1 Janvier 2016 dans l'hypothèse où ils n'auraient pas été révisés et transformés en PLU.

A compter du 1 Janvier 2016, la caducité du POS entraînera l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Toutefois lorsqu'une procédure de révision du POS aura été prescrite avant le 31 Décembre 2015, elle pourra être menée à terme, sous réserve d'être achevée au plus tard 3 ans après la publication de la loi ALUR.

Le POS continuera donc de s'appliquer durant cette période.

La délibération de modification du POS en PLU a été présentée lors du conseil municipal du 12 Juin 2015 et adoptée à l'unanimité, ce qui marque le début de la procédure.

Rappel : Conservons les bons réflexes !

Nuisances sonores

Respectons les horaires de jardinage lors de l'utilisation de machines thermiques ou électriques.

Horaires réservés à ces activités :

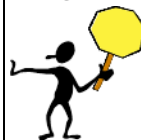
- Semaine de 8h00 à 12h00 -14h00 à 18h00
- Samedi de 9h00 à 12h00 -14h à 18h00
- Dimanche de 10h00 à 12h00



Conteneurs à déchets

Deux types de déchets / deux types de conteneurs :

- Déchets ménagers (ordures ménagères)
- Déchets bi flux (déchets recyclables)



Rappels :

- Si le conteneur déborde il ne sera pas collecté
- Le conteneur doit être déposé sur le trottoir au plus tôt la veille du passage et rentré au domicile au plus tard le soir du passage du service collecteur.

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à contacter la Communauté de Commune du Val d'Essonne (CCVE) au 01 64 93 21 20 ou la mairie.

Mairie

La dématérialisation des documents vers la Trésorerie a été réalisée avec succès, nous sommes donc aujourd'hui en PES (Protocole d'Echange Standard).

Travaux

Voirie

Les travaux décrits dans le précédent numéro ont été réalisés.

Reste à réaliser :

- La mise en place de panneaux de signalisation (cimetière etc...)
- La mise en place de poteaux de part et d'autre de l'air d'accès aux cars scolaire afin de protéger les enfants.
- Réfection de la chaussée et du trottoir en haut de la rue de la mare

Sécurité

Comme prévu, des panneaux de signalisations ainsi que le miroir ont été mis en place.

Défense Incendie

- Le poteau d'incendie situé place de l'Eglise sera remplacé car il n'est plus aux normes.
- Un poteau d'incendie va être posé route de Boissy au niveau de l'accès du Fond de la Cardinette, il desservira les futures constructions des parcelles de M et Mme Lennox et permettra d'effacer la zone d'ombre du haut de la route de Boissy.

Cimetière

Un point d'eau provisoire a été réalisé dans l'attente de la mise en place de la fontaine prévue dans le contrat de Territoire

Adduction d'eau

Des travaux de maillage du réseau d'eau potable sont en cours de réalisation route de Boissy entre le n° 8 et le 12 afin d'alimenter les futures constructions des parcelles de M. et Mme Lennox et d'alimenter le poteau d'incendie décrit dans le paragraphe sécurité.

Les travaux de l'ordre de 52 500 € seront financés par le SIARCE, M. et Mme Lennox. Le poteau incendie par la commune.

Le SIARCE assurera la maîtrise d'œuvre.

Environnement

Environnement

Le ramassage des déchets sur le territoire de la commune a eu lieu le 18 avril en partenariat avec le Conseil Départemental (ex Général), Une benne de 30 m3 a été mise à notre disposition par ce dernier à la Boissière, une seconde de 20 m3 a été mise en place en haut de la route de Boissy par la commune, Le chargement des gros déchets a été réalisé gracieusement par M. Francis ARNOULT.

Nous rappelons que l'abattage d'arbres doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie.

En cas de non-respect de cette procédure le contrevenant est passible d'amendes prévues au code de l'Urbanisme et celui de l'Environnement.



Belle collecte - Beau travail !



Les évènements Orvallois en images



12 Octobre 2014 : Concert classique en l'Eglise d'Orveau



31 Octobre 2014 : Halloween et son Karaoqué !



18 Décembre 2014 : Spectacle de fin d'année de l'école, et un avant-gout de Noël à la Zumba !



5 Décembre 2014 : Nos Zumbettes Orvalloises soutenaient le Téléthon !



11 Janvier 2015 : Je suis Charlie à Milly la Forêt

Les évènements Orvallois en images – La suite...

Sur le départ...



A skis !



Du 18 au 23 Janvier 2015 : En piste pour l'école d'Orveau !

Un déjeuner à Fontainebleau



25 Janvier 2015 : Le déjeuner des anciens

Les évènements Orvallois en images - Fin



Du 10 Mai 2015 : Concert Baroque



15 Mai 2015 : Poney école aux écuries de la Boissière



29 Mai 2015 : Notre Fête des voisins

Ecole



Notre classe unique est finalement maintenue pour la rentrée 2015/2016. Les projections des effectifs sont revues régulièrement avec l'inspection académique et nous mettons tout en œuvre pour conserver notre école, afin que les enfants d'Orveau puissent encore bénéficier de ce cadre éducatif privilégié. Des questions ? N'hésitez pas à nous contacter en Mairie.

News !

L'école accueillera le **Mercredi 17 & le Jeudi 18 Juin** les enfants rentrant pour la première fois à l'école d'Orveau à la rentrée de Septembre 2015.

Le Spectacle de fin d'année aura lieu le **Mardi 30 Juin à 18h30** à l'école - Cendrillon devrait faire une apparition...**Rejoignez-nous !**

Transports scolaires

Les formulaires d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2015-2016 ainsi que le règlement intérieur sont maintenant disponibles sur les sites internet de la CCVE et de notre commune, ou encore en mairie. <http://www.cc-val-essonne.fr/les-services/transports/transports-scolaires.html>

Le Jeudi : C'est encore et toujours Zumba

Portes ouvertes à la Zumba le **Jeudi 18 Juin à 20h30 & Jeudi 25 Juin à 19h00**, pour la clôture. Pour ce dernier cours de Zumba avant les grandes vacances, grandement méritées, rejoignez-nous pour un diner improvisé, chacun peut apporter sa spécialité !

Inscription 2015/2016 en cours - n'hésitez pas à vous procurer le formulaire d'inscription en Mairie ou sur notre site internet <http://www.orveau.free.fr>.

Opération Tranquillité - Vacances

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



A l'approche des vacances d'été, si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, remplissez le formulaire « Opération Tranquillité - Vacances » disponible en Mairie ou sur notre site internet <http://www.orveau.free.fr> et rendez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie de

Guigneville afin de vous inscrire à l'opération.

Etat civil

Monsieur Claude Brouillard, nous a quittés le 6 Avril 2015 à l'âge de 78 ans. Toutes nos sincères condoléances à sa famille.

A vos calendriers !



- 21 Juin fête de la musique, à l'espace Victor Hugo organisée par l'association Orveau en Fêtes
- 13 Juillet feu d'artifice en partenariat avec la commune de Bouville, Puiset le Marais, Valpuiseau et Orveau, à la base de loisirs de Bouville
- Du 16 au 20 Septembre Salon d'Art à l'Espace Victor Hugo

